

BIENVENUE AU ROBILLARD !

La réussite du projet personnel de l'apprenant est une réussite partagée par une équipe éducative attentive, bienveillante et exigeante et des apprenants impliqués et motivés par leur formation. C'est par le respect de certaines règles connues et respectées de tous que nous parviendrons à établir un climat scolaire favorable à la réussite d'une telle ambition.

Bonne rentrée et bonne lecture!

ÊTRE LYCÉEN.E AU ROBILLARD

Chaque apprenant.e doit avoir pris connaissance du contenu du Règlement Intérieur

IDENTIFIER, S'APPROPRIER ET PORTER UN CADRE CLAIR ET IDENTIFIÉ PAR TOUS

"Le respect du règlement intérieur garantit le bon fonctionnement général de l'établissement et participe au climat de respect indispensable au vivre et travailler ensemble."

"L'apprenant.e inscrit.e dans l'établissement s'engage à adopter une posture favorisant sa réussite et la réalisation de ses projets. "

"L'acceptation de certaines valeurs est indispensable : politesse, tolérance, respect d'autrui dans sa personnalité, ses convictions, son intégrité physique et morale, interdiction de toute violence (physique, morale, verbale), interdiction de toute discrimination sexiste, solidarité face aux éventuelles difficultés des uns et des autres, ouverture."

"L'établissement met à disposition (...) des locaux et équipements, un site, que chacun est tenu de respecter, de même que le travail quotidien des personnels d'entretien, indispensable pour offrir un cadre de vie et de travail le plus agréable possible."

"Tout manquement au règlement intérieur justifie la mise en œuvre de réponses éducatives et (...) disciplinaires"

S'ENGAGER DANS LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

LES DÉLÉGUÉ.E.S

L'établissement a besoin de représentant.es pour porter la voix des lycéens.nes. Réfléchissez à ce que pourraient apporter vos candidatures et lancez-vous !

LES ANIMATIONS

Un programme d'animation est proposé chaque semaine, n'hésitez pas à suivre l'actualité des associations et clubs et à les rejoindre !

LES ECO-RESPONSABLES

Des actions sont portées tout au long de l'année, n'attendez pas pour découvrir et partager leurs projets !

LE CDI

Ouvert à tous, c'est un lieu de travail, de recherche, de lecture et d'animation. Il vous est bien entendu possible d'emprunter des documents.

COMMUNIQUER ET S'INFORMER

Il est important de maîtriser les outils de communication proposés et de s'informer sur l'actualité de la formation et de la vie dans l'établissement.

LE SERVICE VIE SCOLAIRE

Pour toute demande ou question : rendez-vous au bureau de la Vie Scolaire !

PRONOTE, ADRESSE GMAIL ET ACCÈS WIFI

Pronote est l'outil principal d'information : emploi du temps, cahier de texte,...Chaque apprenant bénéficie d'une adresse G MAIL et d'un accès WIFI réglementé.

NAVETTES DE BUS ET COVOITURAGE

A la Vie Scolaire vous trouverez :

- *Les horaires des navettes de bus (Astrobus et Bus Verts)*
- *Un affichage dédié aux offres et demandes de covoiturage*

DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES

ABSENCES ET RETARDS

Toute absence de l'établissement doit être signalée et justifiée par écrit. Un billet d'entrée en cours doit être établi à chaque retard. Les lycéens majeurs, peuvent signer leurs décharges si leurs parents les y autorisent. Le cumul d'absences et/ou de retards sera sanctionné.

AUTORISATIONS DE SORTIE

Chaque apprenant bénéficie d'un régime de sortie choisi par ses parents et doit le respecter. Les apprenants n'ayant pas l'autorisation de sortie doivent signaler leur présence à la vie scolaire aux heures prévues.

LA RESTAURATION

Le service de restauration propose des menus affichés et visibles sur Pronote. Les règles et horaires du self doivent être respectés.

L'EXPLOITATION ET LE CENTRE ÉQUESTRE

Lieux de travail et de pratiques pédagogiques, les apprenants peuvent s'y rendre sur leur temps libre. L'accès y est toutefois règlementé:

- *Pas d'accès à l'exploitation de 19h à 7h30*
- *Pas d'accès le midi au centre équestre ou après 19h (hors cavaliers)*

SANTÉ ET HYGIÈNE DE VIE

L'INFIRMERIE

Une infirmière, Mme Lecocq, est présente sur l'établissement. L'infirmerie est située au 1er étage du bâtiment B. L'infirmerie est un lieu d'écoute et de soins, ouvert à tous et toutes. Les apprenants doivent prévenir Mme Lecocq de toute possession de médicaments ou de traitement sur site.

CONSOMMATION TABAC, ALCOOL, STUPÉFIANTS

L'établissement est un site non fumeur, avec des zones fumeurs à respecter.

Dans le cadre d'un plan de prévention des conduites addictives, l'introduction, la consommation ou d'alcool et de produits stupéfiants au sein ou au retour sur l'établissement sont expressément interdites et sanctionnées d'une exclusion temporaire avec TIG.

POSTURE SCOLAIRE : MOTIVÉ.E.S POUR RÉUSSIR

Tout au long de leur formation : les apprenants exercent leur sens critique et curiosité par l'accès aux connaissances, à la culture et aux médias.

COMPRENDRE L'ENJEU DE SA FORMATION

- ✓ ETRE OUVERT POUR FAVORISER LES APPRENTISSAGES
- ✓ ADOPTER UNE ATTITUDE SÉRIEUSE, CONSTRUCTIVE, À L'ÉCOUTE
- ✓ APPRENDRE DES AUTRES : AIDE, ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ

SE FORMER ET OBTENIR SON DIPLÔME

- ✓ S'IMPLIQUER DANS SON TRAVAIL SCOLAIRE
- ✓ ÊTRE PRÉSENT.E, À L'HEURE EN COURS, AVOIR SON MATÉRIEL
- ✓ RESPECTER LES CONSIGNES, RÉALISER LES TRAVAUX DEMANDÉS
- ✓ SI ABSENCE : COURS ET TRAVAUX RATTRAPÉS AVANT LE RETOUR

UN PROFESSIONNEL EN DEVENIR

- ✓ IDENTIFIER ET DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES
- ✓ AVOIR UNE APPROCHE CONCRÈTE DES MÉTIERS
- ✓ NOURRIR SA POURSUITE D'ÉTUDE ET SON PROJET PROFESSIONNEL
- ✓ S'ÉMANCIPER ET SE PROJETER



A NOTER : "Sauf sur demande de l'enseignant, l'usage du téléphone portable n'est pas autorisé pendant les heures d'enseignement et les sorties pédagogiques. Chacun.e doit veiller à bien éteindre son téléphone. Toute utilisation pourra être sanctionnée."

LES HORAIRES DE COURS

LES HORAIRES DE COURS SUR LA SEMAINE

CENTRE	AM/PM	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
LYCEE	MATIN	9h30-10h25 10h30-11h25 11h30-12h25	8h-8h55 9h-9h55 10h10-11h05 11h10-12h05	8h-8h55 9h-9h55 10h10-11h05 11h10-12h05	8h-8h55 9h-9h55 10h10-11h05 11h10-12h05	8h-8h55 9h-9h55 10h10-11h05 11h10-12h05
	APRES-MIDI	13h30-14h25 14h30-15h25 15h40-16h35 16h40-17h35	13h30-14h25 14h30-15h25 15h40-16h35 16h40-17h35		13h30-14h25 14h30-15h25 15h40-16h35 16h40-17h35	13h15-14h10 14h15-15h10 15h25-16h20

Si absence d'un enseignant : RDV au lieu de vie avec pointage à chaque début d'heure, possibilité d'aller au CDI, de rester au lieu de vie ou de demander l'ouverture d'une salle de travail.

L'INTERNAT : S'ÉPANOUIR ET DEVENIR ADULTE

"L'internat est un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité et de la citoyenneté."

"Chaque apprenant doit veiller à ce qu'il soit un cadre de vie accueillant et reposant pour lui-même et pour tous, un lieu où l'intimité et la personnalité de chacun soient reconnues et respectées."

Le règlement d'internat contribue à l'instauration d'un climat de confiance et de coopération."

"Toute attitude incompatible avec la vie en collectivité, tout manquement aux règles de respect réciproque, de même que tout acte de violence, physique ou morale, seront sévèrement sanctionnés."

ÊTRE ACCUEILLI.E ET ÊTRE ACCOMPAGNÉ.E


- ✓ **COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT (ÉTUDES, HORAIRES,...)**
- ✓ **TROUVER ET PRENDRE SA PLACE**
- ✓ **RESPECTER LES CONSIGNES EN CONFIANCE**

RESPECT ET TOLÉRANCE

- ✓ **DISCRÉTION ET CALME**
- ✓ **RESPECT DU TRAVAIL ET DU SOMMEIL D'AUTRUI.**
- ✓ **ALIMENTATION, HYGIÈNE DE VIE ET PROPRETÉ DES CHAMBRES**

ÊTRE RESPONSABLE DE SES ACTES

- ✓ **PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LA RÉPONSE DISCIPLINAIRE**
- ✓ **OBJECTIF ZÉRO DÉGRADATION**
- ✓ **PLAN DE PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES ET ADDICTIVES**
- ✓ **UTILISATION RAISONNÉE DES ÉCRANS**

- 
- **Le silence s'impose dès 22h jusqu' au réveil**
 - **Pas d'utilisation des douches lors de l'étude, avant 6h45 et après 22h**
 - **Tenues correctes et décentes exigées**
 - **Bottes, chaussures de sport, de sécurité, animaux sont interdits**
 - **Les personnes étrangères à l'établissement (même anciens élèves) ne peuvent circuler ni être accueillies à l'internat.**

HORAIRES ACCÈS INTERNATS INTERNES DE LA SECONDE A LA TERMINALE

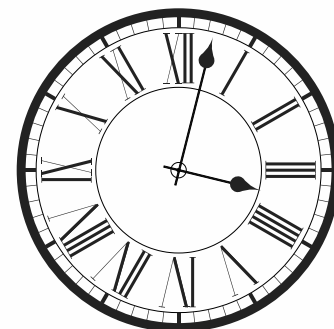
DIMANCHE Arrivée de 20h à 21h30
Extinction des feux 22h

LUNDI Fermeture à 9h15
16h45-18h20
19h45-21h (étude surveillée)
Extinction des feux 22h

MARDI Fermeture à 7h45
JEUDI 16h45-18h20
19h45-21h (étude surveillée)
Extinction des feux 22h

MERCREDI Fermeture à 7h45
13h30 - 18h20
19h45-21h (étude surveillée)
Extinction des feux 22h

VENDREDI Fermeture à 7h45



Pointage à 17h45 en vie scolaire pour les élèves n'ayant pas l'autorisation de sortie.

Retour obligatoire de tous les internes pour 18h30

18h30-19h15 : passage au self.

Pointage obligatoire à 19h45 sur le lieu de l'étude.

Pointage obligatoire à 21h30 à l'internat.

Une bagagerie est à disposition au RDC des bâtiments A et B.

Aucun retour à l'internat en dehors de ces horaires.

Le silence s'impose dès 22h jusqu'au réveil

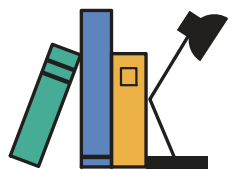
Pas d'utilisation des douches lors de l'étude, avant 6h45 et après 22h

Pas de sortie de l'internat avant 6h45



LES ÉTUDES DU SOIR

Lundi Mardi Mercredi Jeudi



19h45 - 21h

POUR LES INTERNES DES CLASSES DE SECONDE ET CAPA1

ETUDE EN SALLE

LUNDI CAPA1 ET SECONDE CFA

MARDI SECONDE CEG ET GT3

MERCREDI SECONDE AE ET GT1

JEUDI SECONDE GT2 ET CAPA 1

LES AUTRES JOURS DE LA SEMAINE : ETUDE EN CHAMBRE

POUR LES INTERNES DE PREMIERE ET TERMINALE

ETUDE EN CHAMBRE DU LUNDI AU JEUDI

ÉTUDE EN SALLE

***SUR INSCRIPTION VOLONTAIRE**

***DECISION DE L'EQUIPE VIE SCOLAIRE**

- **Un temps de travail calme**
- **L'apprenant doit se présenter à l'heure**
- **Être équipé de tous les matériels nécessaires**
- **L'usage des MP3, téléphones portables, écrans, ... n'est pas autorisé**
- **Les portes des chambres doivent rester ouvertes pour faciliter la surveillance et le pointage.**
- **Pas d'utilisation des douches"**
- **Accès à la salle informatique B01 sur inscription.**



SÉCURITÉ ET RESPECT DES LOCAUX

Les consignes de sécurité doivent être connues et appliquées sur les temps de cours comme à l'internat.

L'établissement est pourvu d'un système de détection incendie qui vise à garantir la sécurité des apprenants et leur évacuation en cas d'incendie. Le respect de ces installations est exigé.

Toute personne est tenue de respecter le code de la route (notamment les limitations de vitesse affichées), dans l'enceinte de l'établissement comme sur ses abords.

En cas de dégradation, le remboursement des frais occasionnés pour sa remise en l'état ou son remplacement sera exigé. Si la dégradation est volontaire, elle fera l'objet d'une sanction disciplinaire. Dans tous les cas : prévenez le service vie scolaire!

ROB'ANIM LES CLUBS ET ANIMATIONS



**TOUTES LES INFOS SUR LES ANIMATIONS SONT AFFICHÉES
DANS LE HALL DU BÂTIMENT A ET A LA VIE SCOLAIRE!**